



CONTRAT DE MAINTENANCE et D'UTILISATION pour LOGICIELS de technique du chauffage

[Win_Ht] SIA **[Win_HT pro]** Dimensionnement du système

entre

Fournisseur du logiciel :

AAA EDV Beratungs AG
Tellistrasse 114, CH-5000 Aarau

Tel.: +41 62 834 60 50
Mail: support@aaaedv.ch

Herr Urs Antener

et

L'utilisateur du logiciel :

Tel: _____

Responsable: _____

Gestionnaire du logiciel :

AAA EDV Beratungs AG
Tellistrasse 114, CH-5000 Aarau

Tel.: +41 62 834 60 50
Mail: support@aaaedv.ch

en collaboration avec:

**meier
tobler**

s i a **arbonia** **prolux** **zehnder**

Buderus

bremo
Die Sonnenseite der Wärme

DataExpert
IGH

HakaGerodur

fermacell

1. Aperçu du programme

- 1.1 **SwissNess**
- Normes SIA
 - prescriptions suisse MINERGIE
 - interfaces SIA et BIM
 - règlements cantonaux
 - CEN, EN, DIN, VDI si applicable
 - calculs de système des fabricants
- 1.2 En règle générale
- Catalogue d'éléments de construction «BFE»
 - Valeur U, diffusion vapeur
 - Déperditions calorifiques de base SIA 384.201
 - Charge calorifique : « Justificatif énergétique » pour les bâtiments climatisés
 - Certificat énergétique des bâtiments SIA 2031
 - MINERGIE®, MINERGIE-P, GEAK- et GEAK Plus-, formulaire EnDK EN-1c
 - Système à 1 tube, à 2 tubes, en étoile, radiateurs/chauffage par le sol combinés
- 1.3 Déperditions Calori 384.201
- Catalogue d'éléments de construction «BFE» intégré
 - Justificatif par performances ponctuelles et globale selon SIA 380/1:2009
 - MINERGIE®, MINERGIE-P®
 - Energie électrique dans le bâtiment SIA 380/4:2006
 - Détermination de la transmission énergétique (protection thermique) selon SIA 180:2014
 - Méthode de calcul des déperditions calorifiques de base selon SIA 384.201 avec les données climatologiques pour la Suisse SIA 2028/C1
 - Facteurs de correction du DIFC selon l'Office fédéral de l'énergie (OFEN)
 - Module de calcul pour faciliter la saisie des éléments de construction
 - Export dans interface CECB et CECB Plus
 - Interfaces formulaire Excel MINERGIE, formulaire EnDK EN-1c
- 1.4 Charge de refroidissement
- «Justificatif énergétique» pour les bâtiments climatisés (avec les données climatologiques pour la Suisse)
- Nous nous basons sur les normes suivantes :
- SIA 382/1:2014 Installations de ventilation et de climatisation - Bases générales et performances
 - SIA 382/2:2011 Bâtiments climatisés - Puissance requise et besoins d'énergie
 - Cahier technique SIA 2044 Bâtiments climatisés
- Méthode de calcul standard pour la puissance requise et les besoins d'énergie
- Normes de référence:
- SIA 180:2014 Protection thermique, protection contre l'humidité et climat intérieur dans les bâtiments
 - Cahier technique SIA 2024/C2 Conditions d'utilisation standard pour l'énergie et les installations du bâtiment
- 1.5 Programmes de dimensionnement
- Chauffage par radiateurs en étoile avec collecteur
 - Chauffage par radiateurs conventionnel
 - Programme de dimensionnement chauffage par le sol
 - Système super-combiné de radiateurs et chauffage par le sol
- 1.4 Données pour les radiateurs
- Arbonia, Prolux
 - Zehnder, Runtal
 - Meier Tobler
 - Bremono
- 1.5 Dimensionnement du système
- Buderus
 - Meier Tobler
 - Fermacell
 - Uponor

Important: Les spécifications des programmes peuvent changer après une mise à niveau, tout comme les données après une mise à jour. C'est pourquoi le descriptif ci-dessus n'est pas contractuel.

En 2024, nous recevrons plusieurs nouveaux modules de programme.
C'est pourquoi ce " CONTRAT DE MAINTENANCE et D'UTILISATION pour LOGICIELS de technique du chauffage " subira diverses modifications.

Pour obtenir la version la plus récente et la plus valable pour vous, écrivez ici: support@aaaedv.ch

Nos responsables de programme vous répondront dans les plus brefs délais.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Urs Antener / Tiziano Nard

Traduit avec www.DeepL.com/Translator (version gratuite)

13. LIEU D'INSTALLATION des PROGRAMMES complémentaires

Au-delà de 3 filiales, les nombres des filiales et des utilisateurs sont gérés dans un tableau Excel qui fait partie du contrat.

Adresse exacte 1: _____ Tél.: _____
(entreprise princ.) _____ Mail: _____
_____ Responsable: _____

Adresse exacte 1: _____ Tél.: _____
(Filiale 1) _____ Mail: _____
_____ Responsable: _____

Adresse exacte 2: _____ Tél.: _____
(Filiale 2) _____ Mail: _____
_____ Responsable: _____

Adresse exacte 3: _____ Tél.: _____
(Filiale 3) _____ Mail: _____
_____ Responsable: _____

14. TVA

Attention : Tous les montants susmentionnés se comprennent **HT, sans TVA.**

15. CGV + Déclaration de confidentialité

Nos CGV complètes sont consultables sur notre site Internet www.aaadv.ch ou vous seront transmises sur demande sous format papier.

16. Version et validité du présent contrat

Certaines dispositions de ce [Contrat de maintenance et d'utilisation] peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis.

17. DROIT APPLICABLE, TRIBUNAL COMPETENT

Le droit suisse est applicable. Le tribunal compétent est celui du siège de la société à Aarau.

Par conséquent, les tribunaux compétents sont ceux de la ville d'Aargau, du district d'Aargau ou du canton d'Argovie.

18. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les 10 pages du contrat ont été lues et complétées d'un cachet et d'une signature valable.

AAA EDV für den Haustechniker

L'utilisateur du logiciel

Aarau, le _____
(Date de la facture)

Lieu, date : _____
(Date d'expédition)

Cachet de l'entreprise

Cachet de l'entreprise

AAA EDV Beratungs AG
Tellistrasse 114
5000 A A R A U

Responsable: M. U. Antener / M. O. Manz

Responsable : _____
(en caractères d'imprimerie)

Tél.: +41 62 834 60 50

Tél.: _____

Mail: support@aaaedv.ch

Mail: _____

Signature:

Signature(s) autorisée(s) :

Urs Antener

(Signature 1)

(Signature 2 en cas échéant)

Le présent contrat a été dressé en 2/3 exemplaire, à savoir : 1 pour le fournisseur du logiciel
2 pour l'utilisateur du logiciel
3 pour le gestionnaire de programme